

Mémoire d'opposition au projet GNL-Québec

Québec, Canada, Octobre 2020

Mon nom est Mathieu Royer, je réside au Québec et je m'oppose à l'entièreté du projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Saguenay, aussi nommé GNL-Québec. Je m'y oppose et demande au BAPE de recommander un arrêt total de ce projet pour les raisons suivantes :

- Je m'oppose parce-que les activités liées à ce projet mettent en danger la population des Bélugas du Saint-Laurent, une espèce protégée selon la Loi sur les espèces en péril (LEP), mais également d'autres espèces emblématiques, l'ensemble de la biodiversité et les écosystèmes aussi bien marins que terrestres.
- Je m'oppose parce-que la transition énergétique doit mener vers l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris, soit vers la réduction d'émission des gaz à effet de serre (GES).
- Je m'oppose parce-que le projet est fortement dépendant des fonds publics et que les retombées économiques pour le Québec sont incertaines, voir dors et déjà même en faveur de marchés internationaux.
- Je m'oppose pour la sécurité pour des citoyens et citoyennes du Québec.
- Je m'oppose parce-que le manque d'études indépendantes et les différents conflits d'intérêt aboutissent à un manque de confiance en la parole et les promesses du promoteur.

Pour toutes ces raisons, et pour toutes les précisions que vous trouverez dans les lignes qui suivent, je vous demande de recommander l'abandon immédiat du projet GNL-Québec.

I - Environnement

1) Le béluga du Saint-Laurent

Le béluga du Saint-Laurent est une espèce endémique dont la population actuelle est d'environ 850 individus et en voie de disparition. Selon le groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), il existe un consensus scientifique pour expliquer les causes du déclin des bélugas : les contaminations chroniques, le manque de ressources alimentaires et le dérangement par le bruit.

Les méthaniers qui navigueraient dans l'habitat essentiel de l'espèce, à raison de 300 à 400 passages par année selon le promoteur GNL-Québec, seraient donc un facteur aggravant et perturberaient, entre autres, la capacité des individus à communiquer, notamment la mère et son veau, mais aussi d'autres fonctions vitales comme l'alimentation et la reproduction. Il est donc raisonnable de penser que l'augmentation du trafic maritime mènerait l'espèce au bord de l'extinction.

Plusieurs facteurs affectent les populations du béluga dans le Saint-Laurent et celui du transport maritime est le seul sur lequel nous pouvons agir. Ce projet va à l'encontre de la Loi sur les espèces en péril (LEP) et le plan de rétablissement des populations. Quelles que soient les mesures promises par le promoteur pour diminuer l'impact du bruit, il sera présent, et ce n'est pas une enveloppe de 5 millions de dollars qui aidera l'espèce. C'est la protection de son habitat.

2) Biodiversité

Plusieurs autres espèces emblématiques sont présentes dans le fleuve du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. En plus du béluga, 12 espèces de baleines habitent le milieu et font de cet endroit, un lieu unique, si proche de nous qu'on aurait tendance à l'oublier.

Outre l'écosystème marin, la construction d'un pipeline de cette envergure traverserait l'habitat de plusieurs autres espèces, dont 18 espèces floristiques à statut précaire et 17 espèces fauniques vulnérables ou menacés, à l'exemple du carcajou et de la tortue mouchetée. La destruction par la fracturation hydraulique et la fragmentation

d'écosystèmes terrestres ne pourraient être remplacées quelque ce soit la charte de compassion promise par le promoteur GNL-Québec.

3) Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les accords de Paris regroupent 175 nations autour d'un objectif commun et reflètent l'enjeu mondiale des changements climatiques et de la réduction des émissions des GES.

Le promoteur vend l'idée d'une transition énergétique et que 60% du gaz de GNL-Québec remplacerait le charbon. Il s'agit, d'une part, d'une estimation peu fiable étant donné que GNL ne connaît pas les futurs acheteurs et donc l'utilisation qu'ils feront du gaz, et a précisé lors des audiences du BAPE qu'il ne pourra pas les connaître avant que le projet soit accepté. D'autre part, on ne peut pas parler d'une énergie de transition quand on parle de remplacer une énergie fossile par une autre énergie fossile.

On constate également une grande différence de l'analyse des émissions fugitives des GES selon les parties : 8 millions de tonnes estimés par les experts du gouvernement contre un demi-millions par le promoteur. C'est un fossé qui met en lumière un problème important dans l'estimation des analyses. D'autre part, le débat autour de cette question tend à minimiser le demi-millions de tonnes qui sera, au moins, produit par le projet. De plus, lors des audiences du BAPE, la problématique des GES s'est focalisée autour de la quantification des émissions fugitives et on semble perdre de vue dans l'analyse qu'on parle d'un gaz plus dangereux que le CO₂. Concernant le potentiel de réchauffement, plusieurs études sérieuses ont calculé le méthane comme 35 fois plus dangereux que le dioxyde de carbone sur 100 ans, et 84 fois sur 20 ans. Il n'est donc pas seulement question de quantifier les émissions de GES, mais aussi de considérer le gaz dont on parle.

Enfin, et comme annoncé, l'analyse des émissions des GES qui sera faite par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour accepter ou non le projet, ne se basera que sur les émissions produites dans la province. On oublie alors une grande partie du cycle de vie du produit qui commence de son extraction, à son transport jusqu'à sa combustion. Quelque ce soit la juridiction existante, il s'agit d'une pensée très restrictive quand on parle de changements globaux. Les processus climatiques ne connaissent pas les frontières et c'est un manquement d'amputer une partie du cycle de vie pour juger de cette analyse.

Il y a donc de grandes incertitudes, des incohérences et des paramètres sous-estimés autour de cette question et qui restent inquiétantes après les audiences du BAPE.

II - Économie

Puisque les enjeux environnementaux ne suffisent souvent pas à convaincre à stopper ce type de projet, voici quelques points sur le plan économique qui ont particulièrement attiré mon attention :

Le premier repose sur la demande des gaz naturels sur le marché, en Europe et en Asie. Selon l'Institut de Recherche et d'Informations Socioéconomiques (IRIS), la demande en gaz naturel est dépendante des politiques en terme de transition énergétique. Ainsi, dans le cas où les pays amorceraient des politiques de développement durable, la demande en gaz naturel chutterait.

Plusieurs autres sources, comme celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'Agence internationale de l'énergie montrent également que la demande actuelle en gaz naturel reste à peu près stable, mais que rien ne pointe dans cette direction dans les prochaines années, alors que le solaire et l'éolien seraient moins chers et en plein essor.

On peut donc s'attendre à une demande décroissante et à une offre grandissante du fait des autres compétiteurs présents en Amérique du Nord. Il est donc question de se demander si un projet de cette envergure et qui va profondément changer le paysage

de la région a une viabilité sur plus d'une dizaine ou quinzaine d'années ? Et ce, sans compter l'épuisement du gaz qui est extrait.

A l'instar de LNG Canada, également un projet de liquéfaction dans l'Ouest Canadien, qui a bénéficié en 2018 d'un cadeau fiscal d'environ 5.35 milliards de dollars, entre autre avec l'annulation de l'impôt sur le revenu et de plusieurs taxes dont la taxe carbone, on peut se questionner sur la précarité du projet et de sa forte dépendance des fonds publics. Pour pouvoir compétitionner avec 56 autres projets de liquéfaction en Amérique du Nord qui sont d'ors et déjà fortement subventionnés, on peut s'attendre à ce que GNL-Québec reçoivent des fonds publics équivalents à ceux de ses compétiteurs, en plus des tarifs préférentiels d'Hydro-Québec. C'est donc des centaines de millions de dollars de l'argent du contribuable qui devraient, mais surtout qui demandent, à être mieux investis.

Enfin, le promoteur promet de dynamiser la région avec une augmentation d'offre d'emplois. Cependant, on constate que les investisseurs cherchent d'ors et déjà de la main-d'oeuvre qualifiée et mobile qui viendrait de l'Ouest. Plus important encore, le dynamisme de la région repose essentiellement sur le tourisme. La pollution visuelle, sonore ainsi que la perte du caractère naturel de la région pourraient sérieusement impacter ce secteur d'activité. Un secteur d'activité qui emploie 500 000 personnes par an, et qui a donc une retombée économique réelle, actuelle et concrète de 100 millions\$ par année.

Finalement, il me semble que c'est un leurre de penser qu'il y aurait des retombées économiques positives, localement, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi à l'échelle du Québec.

III - Populations

Les impacts du projet sur les populations seraient multiples et tout aussi importants à considérer. Le principal d'entre eux est sûrement la question de la santé publique. On pourrait de nouveau discuter des changements climatiques quand on parle de santé humaine, mais ici, c'est du risque d'une contamination, supplémentaire, des eaux dont il est question. La méthode d'extraction par fracturation hydraulique emploie, en plus des millions de litres d'eaux, plus de 500 substances chimiques, dont certaines ne sont même pas rendues public. Au début de l'année, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement ont déposé en urgence un moratoire pour arrêter cette méthodes du fait de leurs inquiétudes sur la santé humaine (cancer, atteinte aux fonctions reproductrices, maladies congénitales, ect).

Enfin, et toujours en lien avec la sécurité et la santé public, le risque d'explosion que ce soit au niveau du stockage ou du transport, est aussi à considérer. Le méthane est un gaz extrêmement inflammable et qui a impliqué plus de 500 incidents au niveau de gazoducs depuis 2008 au Canada, dont certain font état d'explosion. Pour ce projet, il est d'une part question de transporter ce gaz sur de grandes distances par gazoducs, mais de le transporter aussi par les méthaniers à travers le fjord et le fleuve, à raison de 320 passages par année. Nous sommes, géographiquement, dans un contexte où les voies navigables sont très étroites et fréquentées. Ce qui va à l'encontre des recommandations faites par le SIGTTO.

IV - Conclusion

Ce document a tenté de souligner plusieurs points d'ombre quant à la construction d'une usine de liquéfaction, GNL-Québec, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces points sont trop nombreux pour accepter un projet de cet envergure et restent toujours inquiétants, même après les audiences du BAPE.

Le gouvernement du Québec devrait avoir l'ambition de créer et d'accueillir des projets qui soient en accord avec les nouvelles réalités. On est au porte d'une nouvelle ère énergétique, ce n'est plus le temps d'être des fossiles.

Je me joins donc aux écologistes et scientifiques, qui ont manifesté leurs inquiétudes pour la vie marine et les écosystèmes. Je me joins également aux 40 économistes et chercheurs en économie qui ont adressé une lettre ouverte au gouvernement pour remettre en question ce projet. Et enfin, je me joins aux médecins et aux professionnels de la santé qui ont aussi écrit une lettre au premier ministre du Québec pour dire :

GNL, non merci !

Mathieu Royer

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Royer', with a long horizontal flourish extending to the right.